PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 143 - OCTOBRE 2011

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2011245-0003 - ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE- MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/ PAS- DE- CALAIS 1

Arrêté N °2011272-0008 - Arrêté portant convocation du collège électoral de la commune de SALOME pour l'élection de huit conseillers municipaux 4

Arrêté N °2011276-0005 - ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SELECTION DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 15 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/ PAS- DE- CALAIS 7

Arrêté N °2011278-0003 - Arrêté préfectoral portant convocation du collège électoral de la commune de CAPINGHEM pour le renouvellement intégral du conseil municipal 10

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté N °2011276-0002 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire du Hainaut- Cambrésis 13

Arrêté N °2011276-0003 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de l'Artois- Douaisis 20

Arrêté N °2011276-0004 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de Métropole - Flandre intérieure 27

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011245-0003

signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 02 Septembre 2011

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DIFRHEM - Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LOUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS DADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE- MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/ PAS- DE- CALAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/PAS-DE-CALAIS

Le Préfet de la région Nord / Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, pris pour application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, modifié par le décret n° 200538 du 18 janvier 2005 ;

Vu le décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de reclassement des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européens autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C ;

Vu le décret n° 2006-4 du 4 janvier 2006 pris en application de l'article 61 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires et relatif au détachement ou au classement des militaires lauréats d'un concours d'accès à la fonction publique civile ou du concours de la magistrature ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

ADRESSE POSTALE : 12, rue Jean-Sans-Peur 59039 LILLE CEDEX - Téléphone : 03.20.30.59.59 - Télécopie : 03.20.57.08.02

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels de catégorie B et C du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer)

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1 : Est ouvert, au titre de l'année 2011, dans la région Nord/Pas-de-Calais, un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Article 2: La date de clôture des inscriptions est fixée au 26 septembre 2011. Seuls les dossiers transmis par voie postale et au plus tard à la date de clôture des inscriptions (cachet de La Poste faisant foi) seront acceptés.

Article 3 : Le nombre de postes offerts est fixé à 15 avec affectation en région Nord/Pas-de-Calais.

Article 4 : La composition de la commission de sélection et la liste des candidats autorisés à se présenter devant la commission de sélection feront l'objet d'arrêtés ultérieurs.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 02 septembre 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé Marc-Etienne PINAULDT

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011272-0008

signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 29 Septembre 2011

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté portant convocation du collège électoral
de la commune de SALOME pour lélection
de huit conseillers municipaux

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

**Arrêté portant convocation du collège électoral
de la commune de SALOME
pour l'élection de huit conseillers municipaux**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-2 et L.2121-3 ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.225 à L.251, L.256 à L.270 ;

Vu les démissions successives de leur mandat de conseillers municipaux de Mademoiselle Nadine CAILLIER, en date du 29 mars 2010, de Madame Virginie GLOWACKI et Monsieur Hervé BONNEL en date du 21 mars 2011, de Monsieur Michel BRASSART en date du 5 septembre 2011, de Mesdames Véronique BOTTE et Karine RAVASSARD en date du 7 septembre 2011, de Madame Caroline HOVINE en date du 9 septembre 2011 et de la démission de Madame Jocelyne CANESSE de son mandat de 6ème adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale en date du 7 septembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 fixant à vingt-trois le nombre de conseillers municipaux à élire à Salomé ;

Considérant que le conseil municipal a perdu plus du tiers de ses membres et qu'il y a lieu de procéder à des élections complémentaires ;

ARRETE

Article 1er – Le collège électoral de la commune de Salomé est convoqué :

le dimanche 20 novembre 2011

pour le premier tour de scrutin

le dimanche 27 novembre 2011

Si un second tour de scrutin est nécessaire ;

Article 2 : Les candidatures ne font pas l'objet d'une déclaration. Les candidatures isolées sont interdites. Les candidats doivent se présenter sur des listes complètes, c'est à dire sur des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir.

Article 3 : Les demandes d'attribution d'emplacements destinés à l'affichage électoral devront être adressées à la mairie de Salomé, au plus tard le mercredi précédant chaque tour du scrutin à 12 heures, soit le mercredi 16 novembre 2011 et, en cas de second tour le mercredi 23 novembre 2011. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Article 4 : Les électeurs se réuniront au lieu de vote fixé par l'arrêté préfectoral du 16 août 2006 modifié.

Article 5 : L'élection aura lieu pour les deux tours de scrutin sur la liste générale des électeurs arrêtée le 28 février 2011 et la liste complémentaire générale des électeurs ressortissants d'un état membre de l'union européenne autre que la France, modifiées en application des dispositions des articles L. 30 à L. 35 et R.17 du Code Electoral. Le tableau des rectifications, dressé conformément à l'article L. 33 du code électoral, sera publié le mardi 15 novembre 2011.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale formulées par les personnes atteignant l'âge de 18 ans entre le 28 février 2011 et la veille du scrutin, devront être déposées ou adressées à la mairie au plus tard le dixième jour précédant celui du scrutin. Elles seront soumises immédiatement à la commission administrative prévue à l'article L. 17 du code électoral qui statue au plus tard cinq jours avant le jour du scrutin.

Article 6 : Pour le premier tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 7 novembre 2011 à zéro heure et prendra fin le samedi 19 novembre 2011 à minuit.

Pour le second tour la campagne sera ouverte du lundi 21 novembre 2011 à zéro heure et prendra fin le samedi 26 novembre 2011 à minuit.

Article 7 : Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures et clos à dix huit heures. Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Article 8 : Seront proclamés élus :

- au premier tour de scrutin, les candidats réunissant un nombre de suffrages au moins égal au chiffre de la majorité absolue et au quart du nombre des électeurs inscrits ;

- au second tour de scrutin, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages ; en cas d'égalité de suffrages, la proclamation est faite au bénéfice de l'âge.

Article 9 : Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune.
Les réclamations doivent être consignées au procès verbal, sinon être déposées, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection, au secrétariat de la mairie ou à la sous-préfecture ou directement au greffe du tribunal administratif de LILLE, 143, rue Jacquemars Giélée.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et affiché sur tous les emplacements d'affichage administratif de la commune de Salomé le 5 novembre 2011 au plus tard.

Article 11 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et monsieur le maire de Salomé sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 29 septembre 2011

Le préfet,
signé

Dominique BUR

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011276-0005

signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 03 Octobre 2011

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DIFRHEM - Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SELECTION DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 15 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE- MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/ PAS- DE- CALAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SELECTION DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 15 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER AU TITRE DE L ANNEE 2011 / REGION NORD/PAS-DE-CALAIS

Le Préfet de la région Nord / Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, pris pour application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, modifié par le décret n° 200538 du 18 janvier 2005 ;

Vu le décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de reclassement des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européens autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C ;

Vu le décret n° 2006-4 du 4 janvier 2006 pris en application de l'article 61 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires et relatif au détachement ou au classement des militaires lauréats d'un concours d'accès à la fonction publique civile ou du concours de la magistrature ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

ADRESSE POSTALE : 12, rue Jean-Sans-Peur 59039 LILLE CEDEX - Téléphone : 03.20.30.59.59 - Télécopie : 03.20.57.08.02

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels de catégorie B et C du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer)

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2011 relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2011 en région Nord/Pas-de-Calais ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1er Monsieur Bernard THERY, chef du bureau du recrutement, des examens professionnels et de la formation au SGAP de Lille, assure la présidence de la commission de sélection pour le recrutement sans concours de 15 adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer en région Nord/Pas-de-Calais au titre de l'année 2011 ;

Article 2 Sont désignés membres de cette commission :

Monsieur Philippe DUBOIS ---------- Chef du service des ressources humaines de la direction des finances, des ressources humaines et des moyens en fonction à la préfecture du Nord

Madame Karine MISIAK ---------- Assistante du contentieux en fonction à la cour administrative d'appel de Douai

Madame Marie-France DUFLOS ---------- Chef de la section personnel civil en fonction en gendarmerie de la région Nord/Pas-de-Calais

Article 3 Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 octobre 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé Marc-Etienne PINAULDT

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011278-0003

signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 05 Octobre 2011

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté préfectoral portant convocation du collège électoral de la commune de CAPINGHEM pour le renouvellement intégral du conseil municipal

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté préfectoral portant
convocation du collège électoral de la commune de CAPINGHEM
pour le renouvellement intégral
du conseil municipal

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-2 et L.2121-3 ;

Vu le code électoral, notamment les articles L.225 à L.251, L.256 à L.270 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 fixant à quinze le nombre de conseillers municipaux à élire à Capinghem ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2011 fixant les lieux de vote ;

Vu les démissions de tous les membres du conseil municipal à compter du 26 septembre 2011,

Sur la proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er - Le collège électoral de la commune de Capinghem est convoqué

le dimanche 6 novembre 2011

en vue de procéder à l'élection municipale générale dans les formes prévues par les articles sus-cités du code électoral.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé

le dimanche 13 novembre 2011

Article 2 : Les candidatures ne font pas l'objet d'une déclaration. Les candidats ont seulement intérêt à déposer des bulletins de vote à la mairie le plus rapidement possible, et au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Article 3 : Les demandes d'attribution d'emplacements destinés à l'affichage électoral devront être déposées en mairie de Capinghem, au plus tard le mercredi précédant chaque tour de scrutin à midi. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Article 4 : Les électeurs se réuniront aux lieux de vote fixés par arrêté préfectoral.

Article 5 : L'élection aura lieu pour les deux tours de scrutins, sur la liste générale des électeurs arrêtée le 28 février 2011 et la liste complémentaire générale des électeurs ressortissants d'un état membre de l'Union européenne autre que la France, modifiées en application des dispositions des articles L30 à L35 et R17 du code électoral.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale formulées par les personnes atteignant l'âge de 18 ans entre le 28 février 2011 et la veille du scrutin devront être déposées à la mairie au plus tard le dixième jour précédant celui du scrutin. Elles seront soumises immédiatement au juge du tribunal d'instance compétent pour décision.

Article 6 : Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à dix-huit heures. Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Article 7 : Seront proclamés élus :

- au premier tour de scrutin, les candidats réunissant un nombre de suffrages au moins égal au chiffre de la majorité absolue et au quart du nombre des électeurs inscrits ;
- au second tour, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages ; en cas d'égalité de suffrages, la proclamation est faite au bénéfice de l'âge.

Article 8 : Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune devant le tribunal administratif.

Les réclamations doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection, au secrétariat de la mairie , à la préfecture ou directement au greffe du tribunal administratif de Lille.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et affiché sur tous les emplacements d'affichage administratif de la commune de Capinghem au plus tard 15 jours avant la date de l'élection, soit le 22 octobre 2011.

Article 10 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le président de la délégation spéciale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 5 octobre 2011
Le préfet,

signé

Dominique BUR

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011276-0002

signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 03 Octobre 2011

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire du Hainaut- Cambrésis

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire du Hainaut-Cambrésis

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST;
Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 1432-17 et D. 1434-22 à D. 1434-26 ;
Vu le Décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le Décret du 1er avril 2010 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas-de-Calais ;
Vu le Décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire (modifié par le Décret n° 2010-938 du 24 août 2010) ;
Vu l'Arrêté n°2010-021 de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 28 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la Région Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'Arrêté de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 4 janvier 2011 portant composition nominative à la Conférence de Territoire du Hainaut - Cambrésis ;
Vu l'Arrêté de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 25 janvier 2011, du 11 février 2011 et du 25 mai 2011 portant modification de la composition nominative à la Conférence de Territoire du Hainaut - Cambrésis ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer des membres ;

ARRETE

Article 1 – La Conférence de Territoire du Hainaut-Cambrésis comprend cinquante membres au plus répartis dans chacun des collèges suivants :

1° Collège des représentants des établissements de santé :
Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF) (5 représentants) :

- **Philippe JAHAN** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- **Philippe LEGROS** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Denain

- **Henri MENNECIER** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois
- **Serge GUNST** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Jeumont

- **Thierry SABOUNICHI** (titulaire), Président de la CME du Centre Hospitalier de Valenciennes
- **Charles-Edouard SKAF** (suppléant), Président de la CME du Centre Hospitalier de Cambrai

- **Denis LEFEBVRE** (titulaire), Président de la CME du Centre Hospitalier de Le Quesnoy
- **Jacques YGUEL** (suppléant), Président de la CME du Centre Hospitalier d'Avesnes

- **Philippe PARADIS** (titulaire), Président de la CME du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois
- **Michel DEGROISSE** (suppléant), Président de la CME du Centre Hospitalier de Denain

Sur proposition de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) (3 représentants) :
- **Olivier DEVRIENDT** (titulaire), Directeur du Pôle Privé Valenciennois (**Nouveau**)
- **Pascaline DUBUS** (suppléante), Directrice de la Clinique du Bocage

- **Joël CLICHE** (titulaire), Directeur de la Clinique Saint Roch à Cambrai
- **Juliette GAFFURI** (suppléante), Directrice de la Clinique du Cambrésis

- **Luc GARCETTE** (titulaire), Président de la CME de la Polyclinique Maternité du Parc
- **Jean-Claude FARASSE** (suppléant), Président de la Clinique Saint Roch à Cambrai

Sur proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) (2 représentants) :
- **Michel TROLLE** (titulaire), Directeur du Centre de Rééducation Fonctionnel l'Adapt
- **Yannick BRIQUET** (suppléant), Directeur de la Polyclinique médico-chirurgicale Teissier

- **Didier CAPARROS** (titulaire), Président de la CME de la Polyclinique médico-chirurgicale Teissier
- **Jean-Paul MOREL** (suppléant), Président de la CME du Centre de SSR « Les Abeilles »

2° Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes âgées :

Sur proposition de la FHF (1 représentant) :
- **Guy DUSAUTOIR** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier de Le Quesnoy
- **Renaud DOGIMONT** (suppléant), Directeur par intérim du Centre Hospitalier d'Avesnes, Directeur du Centre Hospitalier Le Cateau-Cambrésis

Sur proposition du Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA) (1 représentant) :
- **Didier CYMERMAN** (titulaire), Directeur de la Résidence « Les Edelweiss » à Neuville-Saint-Rémy
- **Julien COLLET** (suppléant), Directeur de la Résidence « Louis Aragon » à Douchy Les Mines

Sur proposition de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Nord (1 représentant) :
- **Jean-Louis PIHET** (titulaire), Directeur du centre communal d'action sociale (CCAS) de Feignies
- **Fabien MARIEZ** (suppléant), Directeur du CCAS de Fourmies

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :
- **Jean-Louis PLAYE** (titulaire), Président de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) Cambrais-Est, Directeur général de l'Association cambrésienne pour la création d'équipements médico-sociaux (ACCES)
- **Catherine BRUNIN** (suppléante), Directrice du Complexe EHPAD Maubeuge-Avesnois, Association Temps de Vie

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes handicapées :

Sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) (1 représentant) :

- **Jean-Benoît BAILLÉ** (titulaire), Directeur de l'APEI du Valenciennois
- **Frédéric COLIN** (suppléant), Directeur du centre d'hébergement et d'aide à l'intégration de Felleries - AFEJI

Sur proposition de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (URAPEI) (1 représentant) :

- **Marc DUMONT** (titulaire), Directeur de l'APEI de Cambrai « Les Papillons Blancs du Cambrésis »
- **André CROMBEZ** (suppléant), Directeur de l'APEI de Denain

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :

- **Frédéric MAZARIN** (titulaire), Directeur de La Maison des Enfants
- **Annia OZIMEK** (suppléante), Directrice de l'Union des Aveugles et Déficients Visuels

Sur proposition conjointe de la FEGAPEI, de l'URAPEI et de l'URIOPSS (1 représentant) :

- **Jean-François BAJODEK** (titulaire), Directeur général de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) du Nord
- **Emmanuel COURTIN** (suppléant), Directeur du foyer « Notre Dame » à Aubry du Hainaut - Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille (ASRL)

<u>3° Collège des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité</u> :

- **Steve KUZMA** (titulaire), Directeur de La Ferme du Major (**<u>Nouveau</u>**)
- **Hélène KEMPS** (suppléante), Union Régionale Nord-Pas-de-Calais des Centres Sociaux

- **Philippe GIAFFERI** (titulaire), Association Alzheimer Domicile
- **Lydie LEROY** (suppléante), Nouveau planning familial du Cambrésis

- **Jean-Marie BRUNNIN** (titulaire), Association GRANITéA Nord-Pas-de-Calais
- **Laurence LABOUCHE** (suppléante), Association Régionale pour la Promotion de l'Action Médico-sociale Précoce

<u>4° Collège des représentants des professionnels de santé libéraux</u> :

Trois représentants des médecins désignés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins :

- **Gilles ROESCH** (titulaire)
- **Bertrand STAINIKIEWICK** (suppléant)

- **Pierre-Marie COQUET** (titulaire)
- **Jean-Pierre URBAIN** (suppléant)

- **Eliane SIMONOT** (titulaire)
- **Joël REHBY** (suppléant)

Un représentant des infirmiers désigné par l'Union Régional des Professionnels de Santé Infirmiers :

- **Béatrice BEN** (titulaire) (**<u>Nouveau</u>**)
- **Sylvie LESNE** (suppléante) (**<u>Nouveau</u>**)

Un représentant des pharmaciens :

- **Thierry LECOCQ** (titulaire), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais
- **Jérôme CATTIAUX** (suppléant), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais

Un représentant des sages-femmes :
- **Sophie LECOURT** (titulaire), Organisation Nationale du Syndicats des Sages-femmes
- **Anne-Marie GIRARDOT** (suppléante), Organisation Nationale du Syndicats des Sages-femmes

Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la conférence, désigné par une organisation qui les représente :
- **Laurent VANDENHOVE** (titulaire), Association des internes de médecine générale de Lille
- **Sébastien MABON** (suppléant), Association des internes de médecine générale de Lille

5° Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé **:**
- **Nicole ESCOUFLAIRE-BERTRAND** (titulaire), Médecin coordonnateur du Réseau DIABHAINAUT
- **Sabine TIRELLI** (suppléante), Coordinatrice au sein du Réseau DIABHAINAUT

- **André RYCKEBOER** (titulaire), Médecin attaché au centre de soins infirmiers d'Escautpont
- **Marie-Françoise WAWRZYNIAK** (suppléante), Médecin attaché au centre de santé de Wallers

6° Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :
Sur proposition de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) :
- **Gilbert RUELLE** (titulaire), Infirmier général adjoint au sein de l'HAD du Hainaut
- **Arnaud ZIEGLER** (suppléant), Directeur de l'HAD Sambre-Avesnois

7° Représentant des services de santé au travail :
Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :
- **Paule LEBECQ** (titulaire), Directrice du service de Santé au travail de l'arrondissement de Valenciennes
- **Gilles FOMBONNE** (suppléant), Médecin du travail du Service de Santé au Travail de Louvroil

8° Collège des représentants des usagers désignés sur proposition des associations les représentant :
Cinq représentants des associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique au niveau régional ou au niveau national, dont une association œuvrant dans le secteur médico-social :
- **Marcel DURIEZ** (titulaire), Représentant du CISS Nord-Pas-de-Calais, Association des Paralysés de France
- **Jean-Pierre BLOIS** (suppléant), Représentant du CISS Nord-Pas-de-Calais, Alliance Maladies-Rares

- **Désiré MARCK** (titulaire), Association des Diabétiques Hainaut-Cambrésis
- **Ingrid LEMAIRE** (suppléante), Association des Diabétiques Hainaut-Cambrésis

- **Françoise OBIN** (titulaire), Association Vie Libre Département du Nord
- **Myriam LEGRAND** (suppléante), Association Vie Libre Département du Nord

- **Pierre HOURIEZ** (titulaire), Administrateur de l'Union des Aveugles et Déficients Visuels du Nord

- **Jean-Marie MARGERIN** (suppléant), Union des Aveugles et Déficients Visuels du Nord

- **Hervé FACON** (titulaire), Fédération Régionale Nord-Pas-de-Calais « Familles Rurales »
- **Thierry TAINE** (suppléant), Fédération Régionale Nord-Pas-de-Calais « Familles Rurales »

Trois représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées:
Sur proposition du conseil départemental des personnes handicapées du Nord (1 représentant) :
- **Dorothée NONQUE** (titulaire), Sourdmédia
- **Jacques MEUIER** (suppléant), APEI Maubeuge

Sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées du Nord (2 représentants) :
- **Jean-Pierre CANY** (titulaire), Fédération des Clubs Ruraux des Aînés
- Suppléant en cours de désignation

- **Henri DOUAY** (titulaire), Union des Syndicats CFDT de Retraités de la Région Nord
- Suppléant en cours de désignation

9° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements **:**
Un conseiller régional désigné par le président du conseil régional :
- **Christine BATIEUX** (titulaire)
- Suppléant en cours de désignation

Deux représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1 ou L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales désignés par l'Assemblée des communautés de France :
- **Josiane VANIATHEM** (titulaire), Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- **Valérie LEFARD** (suppléante), Présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

- **Christophe DI POMPEO** (titulaire), Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- **Rémi PAUVROS** (suppléant), Président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

Deux représentants des communes désignés par l'Association des maires de France :
- **Francis TRINCARETTO** (titulaire), Adjoint au Maire de Maubeuge
- **Michel DEWAELE** (suppléant), Adjoint au Maire d'Aulnoye-Aymeries

- **Serge SIMEON** (titulaire), Maire de Le Cateau-Cambresis
- **Cécile GALLEZ** (suppléant), Député-maire de Saint-Saulve

Deux représentants de conseils généraux désignés par leur assemblée délibérante :
- **Sylvie LABADENS** (titulaire), Conseillère générale du Nord, Adjointe au Maire de Cambrai
- **Didier DRIEUX** (suppléant), Conseiller général du Nord, Maire de Marcoing

- **Laurent COULON** (titulaire), Président de la commission « Education » - Conseil général du Nord
- **Jean-Claude DULIEU** (suppléant), Conseiller général du Nord

10° Représentant de l'ordre des médecins désigné par le président du conseil régional de l'ordre :
- **Jocelyne GILSKI** (titulaire)

- **Philippe HANNEQUART** (suppléant)

11° Collège des personnalités qualifiées :
- **Gérard BOUILHOL**, Président de l'Association EMERA
- **Martine LEFEVBRE**, Présidente de la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le même délai.
Article 3 – Le Directeur délégué chargé de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 3 octobre 2011

Signé

Daniel LENOIR

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011276-0003

signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 03 Octobre 2011

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de lArtois- Douaisis

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de l'Artois-Douaisis

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST;
Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 1432-17 et D. 1434-22 à D. 1434-26 ;
Vu le Décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le Décret du 1er avril 2010 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas-de-Calais ;
Vu le Décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire (modifié par le Décret n° 2010-938 du 24 août 2010) ;
Vu l'Arrêté n°2010-021 de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 28 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la Région Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'Arrêté de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 4 janvier 2011 portant composition nominative à la Conférence de Territoire de l'Artois - Douaisis ;
Vu les Arrêtés de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 25 janvier 2011, du 11 février 2011 et du 25 mai 2011 portant modification de la composition nominative à la Conférence de Territoire de l'Artois - Douaisis ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer des membres ;

ARRETE

Article 1 – La Conférence de Territoire de l'Artois-Douaisis comprend cinquante membres au plus répartis dans chacun des collèges suivants :

1° Collège des représentants des établissements de santé :
Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF) (4 représentants) :

- **Marie-Odile SAILLARD** (titulaire), Directrice du Centre Hospitalier d'Arras
- **Lucien VICENZUTTI** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Lens

- **Edmond MACKOWIAK** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier de Douai
- **Marie-José CABANEL** (suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Béthune

- **Gabriel LOPEZ** (titulaire), Directeur de l'EPSM Val de Lys
- **Thérèse WESOLEK** (suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Somain

- **Didier THÉVENIN** (titulaire), Président de la CME du Centre Hospitalier de Lens
- **Dominique DELEFOSSE** (suppléant), Président de la CME du Centre Hospitalier d'Arras

Sur proposition de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) (3 représentants) :

- **Laurent CHIAREL** (titulaire), Directeur de l'Hôpital privé de Bois-Bernard
- **Jean-Marc CATESSON** (suppléant), Directeur du Centre Léonard de Vinci

- **Damien CARLIER** (titulaire), Président de la CME du Centre Léonard de Vinci
- **Luciano ERAIDI** (suppléant), Président de la CME de la Clinique Ambroise Paré

- **Marc LECLERCQ** (titulaire), Président de la CME de la Clinique les Bruyères à Auberchicourt (**nouveau**)
- Suppléant en attente de désignation

Sur proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) (2 représentants) :

- **Patrick PIQUE** (titulaire), Directeur de l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques (AHNAC)
- **Caroline NIO** (suppléante), Directrice du Centre Hélène Borel

- **Dominique GERME** (titulaire), Président de la CME de l'AHNAC
- **Brigitte DUBUS** (suppléante), Présidente de la CME du Centre Hélène BOREL

2° Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes âgées :

Sur proposition de la FHF (1 représentant) :

- **Bruno LAVERSIN** (titulaire), Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier de Carvin
- **Julie ANTOINE** (suppléante), Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Lens

Sur proposition du Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA) (1 représentant) :

- **Malik BENABDALLAH** (titulaire), Directeur de la Résidence de la Veille Eglise à Ablain-Saint-Nazaire
- **Christian PAYEN** (suppléant), Directeur de « Le Parc Fleurie » à Flers-en-Escrebieux

Sur proposition de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Pas-de-Calais (1 représentant) :

- **Dany MAHIEU** (titulaire), Infirmier coordonnateur du service de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Bruaysis
- **Martine DENDREVILLE** (suppléante), Infirmière coordinatrice du SSIAD du CCAS d'Arras

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :

- **Antoine ROBINNE** (titulaire), Association Accueil et Relais, Directeur de l'EHPAD Saint-Landelin
- **Eric BATCAVE** (suppléant), Directeur régional de la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes handicapées :

Sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) (1 représentant) :

- **Guillaume ALEXANDRE** (titulaire), Directeur service tutelle La Vie Active
- **Nicolas LEVENT** (suppléant), Directeur de l'APEI « Les Papillons Blancs » de Béthune

Sur proposition de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (URAPEI) (1 représentant) :
- **Philippe RICHARD** (titulaire), Directeur de l'APEI de Douai
- **Bruno MASSE** (suppléant), Directeur de l'APEI de Lens et environs

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :
- **Loïc DUFOUR** (titulaire), Directeur de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Saint-Michel-sur-Termoise - Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille
- **François HOOGE** (suppléant), Président de l'Association Sésame Autisme Nord-Pas-de-Calais

Sur proposition conjointe de la FEGAPEI, de l'URAPEI et de l'URIOPSS (1 représentant) :
- **Christophe DUHELLE de NEGREFEUILLE** (titulaire), Directeur du service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) de Liévin - Association des Paralysés de France
- **Jean-Claude BOURGOIS** (suppléant), Directeur du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) du Béthunois - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais

<u>3° Collège des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité</u> :
- **Claire FOULON** (titulaire), Directrice de l'Association PREVART
- **Emmanuel GIMONDI** (suppléant), Délégué régional de l'Association Sida Info Service

- **Catherine SAUVAGE** (titulaire), MSA Nord-Pas-de-Calais
- **Patrick DEWASMES** (suppléant), CARMI Nord-Pas-de-Calais

- **Djamila MERZAGUI** (titulaire), Association Le Coin Familiale
- **Eric FLITZ** (suppléant), Association Pour la Solidarité Active du Pas-de-Calais

<u>4° Collège des représentants des professionnels de santé libéraux</u> :
Trois représentants des médecins désignés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins :
- **Franco GRACEFFA** (titulaire)
- **Joël CHAZERAULT** (suppléant)

- **Jean-Charles GUILBEAU** (titulaire)
- **Francis PAGNIER** (suppléant)

- **Christian MÉRESSE** (titulaire)
- **Fabienne BILLAERT** (suppléante)

Un représentant des infirmiers désigné par l'Union Régional des Professionnels de Santé Infirmiers :
- **Matthieu DWORNICZAK** (titulaire) (**<u>nouveau</u>**)
- **Line HANNEBICQUE** (suppléante) (**<u>nouveau</u>**)

Représentant des pharmaciens :
- **Sophie SERGENT** (titulaire), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais

- Suppléant en cours de désignation

Représentant des pédicure-podologues :
- **Gérard PEYRAC** (titulaire), Syndicat des Podologues Nord-Pas-de-Calais
- **Nathalie COURDENT** (suppléante), Syndicat des Podologues Nord-Pas-de-Calais

Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la conférence, désigné par une organisation qui les représente :
- **Yann ZIEBA** (titulaire), Association des internes de médecine générale de Lille
- **Guillaume SCHATZ** (suppléant), Association des internes de médecine générale de Lille

5° Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé **:**
- **Roger PRUVOST** (titulaire), Président de l'Association Gérontologique du Ternois
- **Françoise LAMIRAND** (suppléante), Coordonnatrice au sein de l'Association Gérontologique du Ternois

- **José DELANNOY** (titulaire), Médecin généraliste au sein de la Maison de santé de Sin-le-Noble
- **Pascal JANIAK** (suppléant), Infirmier au sein de la Maison de santé de Sin-le-Noble

6° Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :
Sur proposition de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) :
- **Philippe HERMANT** (titulaire), Directeur de Santé Services de la Région de Lens
- **Philippe DUMARQUEZ** (suppléant), Directeur de l'HAD du Béthunois

7° Représentant des services de santé au travail :
Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :
- **Alain CUISSE** (titulaire), Directeur général de l'AST 59-62
- **Alain MONIEZ** (suppléant), Pôle Santé Travail Métropole Nord

8° Collège des représentants des usagers désignés sur proposition des associations les représentant **:**
Cinq représentants des associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique au niveau régional ou au niveau national, dont une association œuvrant dans le secteur médico-social :
- **Gérard PEZÉ** (titulaire), Représentant du CISS, La Ligue contre le Cancer
- **Liliane DEPARIS** (suppléante), Représentante du CISS

- **Micheline SCHERPEREEL** (titulaire), France Alzheimer Pas-de-Calais
- **Maurice HAMON** (suppléant), France Alzheimer Pas-de-Calais

- **Francis THOMAS** (titulaire), Ainés Ruraux – Fédération du Pas-de-Calais
- **Philippe MAZURE** (suppléant), Ainés Ruraux – Fédération du Pas-de-Calais

- **Serge BRISSE** (titulaire), Association Vie Libre – Département du Nord
- **Jean-Marc BAILLOEUL** (suppléant), Association Vie Libre – Département du Nord

- **Hamed BERRABAH** (titulaire), SOS Hépatites Nord Pas-de-Calais
- **Jean-Pierre ALLEMAND** (suppléant), SOS Hépatites Nord Pas-de-Calais

Trois représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées:
Sur proposition du conseil départemental des personnes handicapées du Nord (1 représentant) :

- **Vincent LASSELIN** (titulaire), Association Voir Ensemble
- **Aline DELORY** (suppléante), URAPEI

Sur proposition du conseil départemental des personnes handicapées du Pas-de-Calais (1 représentant) :

- **Aubert PIQUET** (titulaire), Association des Accidentés de la Vie (FNATH) groupement du Pas-de-Calais
- **Michel LEVIN** (suppléant), Union Nationale des Familles et Amis des Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques

Sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées du Pas-de-Calais (1 représentant) :

- **Arlette NARCISSE** (titulaire), Association de l'Union territoriale des retraités CFDT Pas-de-Calais
- **Yves HUMEZ** (suppléant), Fédération Nationale des associations de retraités

<u>9° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</u> **:**
Un conseiller régional désigné par le président du conseil régional :

- **Catherine GENISSON** (titulaire)
- **Cécile BOURDON** (suppléante)

Deux représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1 ou L 5216-1 du code général des collectivités territoriales désignés par l'Assemblée des communautés de France :

- **Jean-Marie VANLERENBERGHE** (titulaire), Président de la Communauté Urbaine d'Arras
- **Christian POIRET** (suppléant), Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis

- **Jean-Pierre KUCHEIDA** (titulaire), Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Suppléant en cours de désignation

Deux représentants des communes désignés par l'Association des maires de France :

- **Guy DELCOURT** (titulaire), Député-maire de Lens
- **Christian ENIEM** (suppléant), Maire de Sin-le-Noble

- **André DUJARDIN** (titulaire), Conseiller municipal de Douai
- **Frédéric LETURQUE** (suppléant), Adjoint au Maire d'Arras

Deux représentants de conseils généraux désignés par leur assemblée délibérante :

- **Henri DEJONGHE** (titulaire), Conseiller général du Pas-de-Calais, Maire d'Auxi-le-Chateau
- **Jean-Claude HOQUET** (suppléant), Conseiller général du Pas-de-Calais

- **Erick CHARION** (titulaire), Président de la commission « Personnes agrées, personnes en situation de handicap », Conseil général du Nord
- **Jean-Claude QUENNESSON** (suppléant), Conseiller général du Nord, Maire de Somain

<u>10° Représentant de l'ordre des médecins désigné par le président du conseil régional de l'ordre</u> :

- **Luigi DAMIANI** (titulaire)
- **Jean-Marc PLATEL** (suppléant)

11° Collège des personnalités qualifiées :

- **Véronique BOCQUET**, Directrice de la Maison de santé psychiatrique Le Ryonval à Sainte-Catherine-les-Arras
- **Claude CARON**, Présidente du réseau « Arras Santé »
- **Martine FLAHAUT**, Présidente de la MGEN section d'Arras

Article 2 – Le Directeur délégué de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.
Un recours hiérarchique peut être formé devant le Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille, le 3 octobre 2011

Signé

Daniel LENOIR

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011276-0004

signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 03 Octobre 2011

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de Métropole - Flandre intérieure

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de Métropole - Flandre intérieure

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST;
Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 1432-17 et D. 1434-22 à D. 1434-26 ;
Vu le Décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le Décret du 1er avril 2010 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas-de-Calais ;
Vu le Décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire (modifié par le Décret n° 2010-938 du 24 août 2010) ;
Vu l'Arrêté n°2010-021 de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 28 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la Région Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'Arrêté de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 4 janvier 2011 portant composition nominative à la Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure ;
Vu les Arrêtés de M. le Directeur général de l'ARS du Nord Pas-de-Calais en date du 25 janvier 2011, du 11 février 2011, du 28 mars 2011, du 25 mai 2011 et du 20 septembre 2011 portant modification de la composition nominative à la Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer des membres ;

ARRETE

Article 1 – La Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure comprend cinquante membres au plus répartis dans chacun des collèges suivants :

1° Collège des représentants des établissements de santé :
Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF) (5 représentants) :

- **Yvonnick MORICE** (titulaire), Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Lille
- **Dominique PICAULT** (suppléante), Directrice de la Stratégie et des Activités du CHRU de Lille

- **Didier NONQUE** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier de Tourcoing
- **Marie-Christine PAUL** (suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Roubaix

- **Pierre PAMART** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier d'Armentières
- **Fabrice LEBURGUE** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Seclin

- **Alain DESTEE** (titulaire), Président de la CME du CHRU de Lille
- **Benoît VALLET** (suppléant), Praticien Hospitalier au CHRU de Lille

- **Christine LAJUGIE** (titulaire), Présidente de la CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) Lille-Métropole
- **Jean-Yves ALEXANDRE** (suppléant), Président de la CME de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise

Sur proposition de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) (3 représentants) :
- **Emmanuel DECHIROT** (titulaire), Directeur de la Clinique du Parc
- **Laurent DELEMER** (suppléant), Directeur de la Polyclinique du Bois

- **Frédéric FOSSATI** (titulaire), Président de la CME de la Polyclinique du Bois
- **Jean-Pierre BEUGIN** (suppléant), Président de la CME de la Clinique de la Mitterie

- **Véronique TAVERNE** (titulaire), Présidente de la CME de la Clinique du Parc
- Suppléant en cours de désignation

Sur proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) (2 représentants) :
- **Laurent DELABY** (titulaire), Directeur Général des Hôpitaux Saint Philibert et Saint Vincent de Paul
- **François GOUYER** (suppléant), Directeur du Centre Marc Sautelet

- **Anne DECOSTER** (titulaire), Présidente de la CME de l'Hôpital Saint Philibert
- **Catherine MARTIN** (suppléante), Présidente de la CME du Centre l'Espoir

2° Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :
Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes âgées :
Sur proposition de la FHF (1 représentant) :
- **Brigitte REMMERY** (titulaire), Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Seclin
- **Marie-Laure DESPATURE** (suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Loos

Sur proposition du Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA) (1 représentant) :
- **Patrick BEELSAERT** (titulaire), Directeur de la Résidence Le Clos Saint Jean à Roubaix
- **Patricia DOULIEZ** (suppléante), Directrice de Serviloge Le Domaine à Tourcoing

Sur proposition de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Nord (1 représentant) :
- **Christian LOISON** (titulaire), Vice-président du centre communal d'action sociale (CCAS) de Marcq-en-Barœul
- **Sylvie BOUDRY** (suppléante), Vice-présidente du CCAS de Tourcoing

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :
- **Christian PAUL** (titulaire), Directeur général de l'Aide à domicile (Adar) Flandre Métropole
- **Christelle CAUET** (suppléante), Directrice générale de l'Association de Gestion d'établissements pour retraités (AGER)

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes handicapées :
Sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) (1 représentant) :

- **Daphné BETTE** (titulaire), Association « Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs »
- **Marie-Andrée LECLERCQ** (suppléante), Directrice du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Les Masters du Sart » à Villeneuve d'Ascq - Association des Paralysés de France

Sur proposition de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (URAPEI) (1 représentant) :

- **Maurice LEDUC** (titulaire), Directeur de l'APEI de Roubaix-Tourcoing « Papillons Blancs »
- **Vincent VERBEECK** (suppléant), Directeur de l'APEI de Lille « Papillons Blancs »

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :

- **Christophe LIER** (titulaire), Directeur général Adjoint de l'ADNSEA
- **Claude DUROT** (suppléant), Directeur général de l'Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille (ASRL)

Sur proposition conjointe de la FEGAPEI, de l'URAPEI et de l'URIOPSS (1 représentant) :

- **Hervé CHREITIEN** (titulaire), Directeur du département maison d'enfants à caractère social de l'AFEJI
- **Gilles POURBAIX** (suppléant), Président d'Autisme Nord

<u>3° Collège des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité</u> :

- **Denise CACHEUX** (titulaire), Union Régionale des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais
- **Alain DECONYNCK** (suppléant), Association Les Petits Frères des Pauvres

- **Christian DHERBOMEZ** (titulaire), Fédération Nationale d'Hébergements VIH et autres pathologies
- **Marie VILLEZ** (suppléante), Représentante de l'Association GRANITE A Nord-Pas-de-Calais

- **Olivier MASSON** (titulaire), Directeur du Groupement de Coopération Médico-sociale, Centre Ressources Autismes
- **Patrick DEBUE** (suppléant), Président de l'Association de Prévention et d'éducation Sanitaire Actions Locales (APSAL)

<u>4° Collège des représentants des professionnels de santé libéraux</u> :
Trois représentants des médecins désignés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins :

- **Jean-Luc DEHAENE** (titulaire)
- **Maryse DEFRANCE** (suppléante)

- **Yves VERHAEGHE** (titulaire)
- **Bertrand DEMORY** (suppléant)

- **Frédéric MOUNET** (titulaire)
- **Jean-Marc LUEZ** (suppléant)

Un représentant des pharmaciens :

- **Alain GAUDEFROY** (titulaire), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais
- **Philippe SYSSAU** (suppléant), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais

Un représentant des chirurgiens-dentistes : En cours de désignation
Un représentant des infirmiers désigné par l'Union Régional des Professionnels de Santé Infirmiers :
- **Philippe DESROUSSEAUX** (titulaire) **(nouveau)**
- **Caroline DEWAS** (suppléante) **(nouveau)**

Un représentant des internes en médecine :
- **Sébastien MABON** (titulaire), Association des internes de médecine générale de Lille
- **Rémy DIESNIS** (suppléant), Association des internes de médecine générale de Lille

5° Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé **:**
- **Marina LAZZARI** (titulaire), Coordonnatrice au Réseau Santé Solidarité Lille Métropole
- **Christian MATION** (suppléant), Médecin généraliste attaché au Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

- **Bertrand RIFF** (titulaire), Médecin attaché à la Maison Dispersée de Santé de Lille-Moulin
- **Marie-Jeanne MARTIN** (suppléante), Médecin attaché à la Maison Dispersée de Santé de Lille-Moulin

6° Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :
Sur proposition de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) :
- **Catherine DUBREUCQ** (titulaire), Directrice de l'HAD Santélys (Loos)
- **Georges DOOGHE** (suppléant), Directeur de l'HAD Flandre-Lys (Centre Hospitalier d'Hazebrouck)

7° Représentant des services de santé au travail :
Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :
- **Louis-Marie HARDY** (titulaire), Directeur général de Pôle Santé Travail Métropole Nord
- **Stéphanie LUBREZ** (suppléante), Association de Santé au Travail 62/59

8° Collège des représentants des usagers désignés sur proposition des associations les représentant **:**
Cinq représentants des associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique au niveau régional ou au niveau national, dont une association œuvrant dans le secteur médico-social :
- **Robert HOUZE** (titulaire), Représentant du CISS Nord-Pas-de-Calais
- **Saida KECHACHA-MAACHI** (suppléante), Représentante du CISS Nord-Pas-de-Calais

- **Mariannick MAS** (titulaire), Association française des sclérosés en plaques
- Suppléant en cours de désignation, Association française des sclérosés en plaques

- **Anita FONTAINE** (titulaire), Directrice du Nouveau Planning Familial de Lille
- **Lucie VIDAL** (suppléante), Coordinatrice au Nouveau Planning Familial de Lille

- **Janine HIEVET** (titulaire), Présidente de l'Union régionale du Nord des associations de retraités (URNAR) Nord-Pas-de-Calais
- **Edmond CARREZ** (suppléant), URNAR Nord-Pas-de-Calais

- **Frédéric SANCHE** (titulaire), Association Réveil – AFTC Nord-Pas-de-Calais
- **Myriam CATTOIRE-MOLDERS** (suppléante), Présidente de l'Association Réveil – AFTC Nord-Pas-de-Calais

Trois représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées :
Sur proposition du conseil départemental des personnes handicapées du Nord (2 représentants) :
- **Maurice DUPAS** (titulaire), Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques (UNAFAM)
- **Christophe CARON** (suppléant), Sourdmédia

- **Lahanissa ABED-MADI** (titulaire), Association des Paralysés de France (APF)
- **Fanny CARON** (suppléante), Association Voir ensemble

Sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées du Nord (1 représentant) :
- **Jean-Pierre LAVIEVILLE** (titulaire), Union Départementale des Syndicats du Nord – Force Ouvrière
- **Lucie CLAEYS** (suppléante), Union Interprofessionnelle des Retraités CGT

<u>9° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</u> **:**
Un conseiller régional désigné par le président du conseil régional :
- **Eric CORBEAUX** (titulaire)
- **Francine HERBAUT-DAUPTAIN** (suppléante)

Deux représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1 ou L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales désignés par l'Assemblée des communautés de France :
- **Bernard DEBEUGNY** (titulaire), Délégué communauté de communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys
- **Patricia MOONE** (suppléante), Maire de Berthen, Communauté Rurale des Monts de Flandre

- **Marie-Christine STANIEC-WAVRANT** (titulaire), Déléguée communautaire Lille Métropole
- Suppléant en cours de désignation

Deux représentants des communes désignés par l'Association des maires de France :
- **Marielle RENGOT** (titulaire), Adjointe au Maire de Lille
- **Jean-Luc DEROO** (suppléant), Maire d'Halluin

- **Bernard HANICOTTE** (titulaire), Premier adjoint au Maire de Wasquehal
- **Jean-Pierre FERAMUS** (suppléant), Maire de Hondeghem

Deux représentants de conseils généraux désignés par leur assemblée délibérante :
- **Bernard HAESEBROECK** (titulaire), Vice-président du Conseil général du Nord chargé de la qualité du service public départemental et des finances, Maire d'Armentières
- **Marie DEROO** (suppléante), Conseillère générale du Nord

- **Jean-Marc GOSSET** (titulaire), Conseiller général du Nord
- Suppléant en cours de désignation

10° Représentant de l'ordre des médecins désigné par le président du conseil régional de l'ordre :

- **Isabelle LAMBERT** (titulaire), Présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de l'Ordre national des médecins
- **Jean-François RAULT** (suppléant), Président du Conseil départemental du Nord de l'Ordre national des médecins

11° Collège des personnalités qualifiées :

- **Eric LARTIGAU**, Professeur de radiothérapie à l'Université de Lille 2
- **Nathalie COULON**, Docteur en psychologie à l'Université de Lille 3

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le même délai.

Article 3 – Le Directeur délégué chargé de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 3 octobre 2011

Signé

Daniel LENOIR